

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA**

**COMMUNIQUE**

**2°PERIODE D'ENREGISTREMENT LICENCES**  
**JOUEURS SENIORS NON SIGNATAIRES**  
**DU 16.12.2017 AU 15.01.2018**

Conformément aux correspondances N°208 et N°207 émanant de la FAF, la LRF Batna porte à la connaissance des clubs amateurs des divisions régionales I et II qu'ils sont en mesure de :

- Enregistrer des licences de joueurs séniors **(non signataires)** durant la 2<sup>ème</sup> période d'enregistrement allant du **16 décembre 2017** au **15 janvier 2018** à la condition de ne pas dépasser la limite de l'effectif arrêté à trente (30) joueurs.
- Enregistrer des joueurs séniors de **statut professionnel** mais toujours dans la limite de l'effectif arrêté à trente (30) joueurs.
- Libérer deux (02) joueurs de **statut amateur** convoités par des clubs professionnels à la condition d'une **libération**, sauf que les deux (02) joueurs libérés par le club amateur ne peuvent pas être remplacés.
- Le dépôt des dossiers des licences séniors (non signataires) doit se faire entre le 16.12.2017 et 15.01.2018 et que leur utilisation ne peut se faire qu'après la fin de la phase « aller » arrêtée par la Commission Compétente de la LRF Batna.

